



71

À **Pranles** en Ardèche, ce rare chapiteau montre un prêtre en train de prêcher. Le moine et le prêtre sont médecins de l'âme et du corps puisque la maladie est considérée comme le résultat du péché ! D'ailleurs la médecine n'est pas enseignée avec les sciences mais avec les lettres.

CLERGÉ

SIMONIE et NICOLAÏSME sont condamnés à chaque concile.



La SIMONIE

1016, à Narbonne, le comte et le vicomte vendent l'archevêché au plus offrant et encaissent ainsi cent milles sous d'or. Le diocèse d'Albi fut aussi vendu.

Le NICOLAÏSME ou LUXURE

Le prêtre ou l'évêque, en fondant une famille risque de transmettre les biens de l'Église, d'où le célibat imposé.

Mais aussi, tout acte sexuel est impur, car considéré comme un comportement animal ! CI-CONTRE à **Mont-jaux (12)**, une représentation courante de la luxure : une âme plutôt animale (*léonin*) hérite un bouc.

Le COMBAT SPIRITUEL

un sujet traité en long et en large.

CI-CONTRE, ce n'est pas une scène de chasse, mais un homme boiteux (*jambe de bois*) qu'un vice ou une passion attaque par son point faible : sa jambe de bois. Il décide alors d'en finir avec ce vice qui l'a déjà handicapé et lui rend difficile sa marche vers le ciel.

Clocher de l'abbaye-aux-dames à Saintes (17).



Les **rinceaux** sont généralement le terrain où se déroule le combat spirituel avec des avancées et des échecs.

Souvent les rinceaux sont crachés par le Malin. Les épreuves sont bénéfiques pour progresser.

Presque toujours le combat spirituel a pour sujet l'appel de la chair considéré comme instinct animal.

72



« 22 — Car je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur;

23 — Mais je vois une autre loi dans mes membres, qui combat contre la loi de mon esprit, et qui me rend captif sous la loi du péché, qui est dans mes membres. »

(Romains, VII, 22-23)

La fresque CI-DESSOUS à Marignac (17) montre un tailloir en rinceaux, un personnage assez paresseux, mais indiquant sa volonté de contrôler sa marche vers le ciel.

À gauche, des forces viriles luttent contre des forces maléfiques. À droite, les mêmes forces viriles sont à l'écoute de forces spirituelles.





« ... après que, armé de l'Esprit de conseil et de courage, tu te seras habitué à éviter les ruses de l'ancien ennemi, alors, plus expérimenté dans **le combat spirituel**, tu pourras seul, si l'occasion s'en présente, engager l'action contre n'importe quels ennemis, dont tu auras appris à repousser le choc en bataille rangée... »

Robert d'Arbrissel (vers 1047—†vers 1117) fondateur de l'ordre de Fontevraud.

Combat à l'image de Saint-Michel avec les armes de la foi à **Saint-Pierre-de-l'île (17)**

À **Saintes (17)**, dans l'église haute de Saint-Eutrope, on peut admirer une des plus belles scènes du combat entre forces maléfiques et forces spirituelles qui opèrent dans l'âme.

73

Sur la gauche, des personnages, un genou à terre, supportent un fardeau constitué de sa force virile, dominée par des monstres. Les mains touchent les corps du précédent personnage, en formant des « X » et le dernier montre qu'il veut contrôler son postérieur.

À droite, les têtes des monstres sont remplacées par des têtes plus humaines. La force virile est fière du progrès accompli. Les mains (*actions*) contrôlent les jambes et les pieds. La marche vers le ciel peut commencer et l'orientation des visages montre la bonne direction.





Le sculpteur montre un quadrupède à visage humain, manière de représenter l'âme, qui est plus animale que spirituelle : le « vieil-homme ». Sa barbe et sa moustache sont ses attributs. Ses mains qui symbolisent ses actions, s'accrochent à cette barbe, elle est bifide : cette âme est divisée.

L'unique vœux « *conversio morum* » selon la règle de Saint-Benoît, était :

« se CONVERTIR ».

Ce qui implique toujours le combat spirituel.

CONVERSION



Il s'agit toujours de la même âme sur la colonne suivante. Le quadrupède devient plus léonin, il représente la « force virile » du « vieil-homme ». Celle-ci est en plein combat spirituel, vient de maîtriser le serpent (*symbole sexuel*). En mordant la crinière, rien de mortel, le serpent est vaincu et signe sa faiblesse. Les pattes (*actions*) s'accrochent à une boule (*symbole de l'unité*) au dessus d'un pilier (*symbole de l'Église*).

La morale est claire : l'âme doit lutter pour retrouver son intégrité et sa pureté, elle doit se convertir spirituellement.

Suite et fin pages 246 et 247.

CORDE ou
CHAINED
HUMAINE
représentent la
COMMUNAUTÉ.

Talmont (17) : la chaine humaine tente de venir à bout d'un vice partagé dans la communauté.



Souvent un cordage ceint l'édifice,
rien à voir avec la marine !

À Murato dans les montagnes de Corse, à Ydes, à Pau, à Cruas, à Lichères, à Silos, à Dienne, à Duravel, à Curemonte et bien d'autres lieux n'ayant aucun rapport avec la navigation.

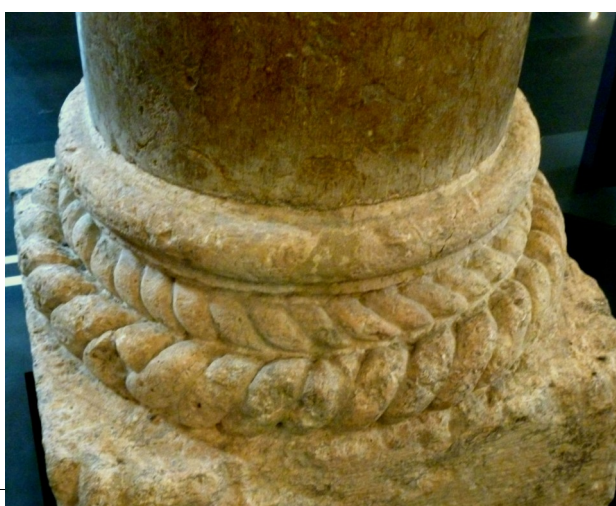
76



Souvent une corde sort de la pierre elle-même et symbolise à fortiori l'Église qui vient en aide pour contenir un vice représenté par un monstre, comme CI-CONTRE à Vaux sur Mer (17),

ou CI-DESSOUS à Serrabone (66).

À Grandson en Suisse, ce sont deux communautés (*moines ou chapitre et fidèles*) qui entourent un pilier de l'église.



La communauté, ce sont les fidèles, clercs, moines, moniales
mais les sculpteurs montrent aussi le COUPLE.



« ...Aussi homme et femme se joignent-ils pour accomplir mutuellement leur œuvre, car l'homme sans la femme ne serait pas reconnu comme tel, et réciproquement. La femme est l'œuvre de l'homme, l'homme l'instrument de la consolation féminine, et les deux ne peuvent vivre séparés. L'homme désigne la divinité, la femme l'humanité du Fils de Dieu...» *Hildegarde Von Bingen, Quatrième vision, milieu du XIIe.*

Deux modillons charmants à **Corme-Écluse (17)**.
On part à deux et l'on revient trois, selon une chanson.



À **Vaux-sur-Mer (17)**, dans un ancien prieuré, ce chapiteau indique côté gauche qu'il ne s'agit pas de cet amour là pour les moines !

Les jambes sont croisées pour signifier l'interdit !

Au centre du chapiteau des feuilles creuses nouées et enfermées, le symbole de la chasteté, avec juste au-dessus la mission du clerc : être le messager de Dieu.





COUPLE

On se marie mais le sacrement du mariage ne sera inventé que vers 1153, cependant il est dans l'air.

Le thème du couple est amplement développé dans l'église de [Menet \(15\)](#).

CI-CONTRE l'épouse tient un objet difficilement identifiable dans sa main droite, probablement une brique symbole du foyer familial.

Le mari doté d'une barbe bifide fait savoir son innocence en levant une seule main : mais c'est la gauche !

78

Au XIe, la femme est plus génitrice que la tentatrice d'où vient le mal !

Les nattes de l'épouse forment des boucles, signe de spiritualité. *(Les cheveux sont un symbole de volupté.)*

Les mains sur son ventre indiquent sa mission : enfanter.

Au centre se trouve un arbre, le symbole de la vie, celui du passage des générations.

Et le plus important entre le couple : un oiseau apporte le côté spirituel pour contrer l'animalité.

C'est aussi du ciel que vient la fécondité.

Il s'agit bien du COUPLE géniteur...

L'époque a besoin de bras !

[Menet \(15\)](#)





Tendrement enlacés au centre du chapiteau, la femme et l'homme se transforment en acrobates sur les côtés. Le couple est entouré de feuilles lancéolées. Sur les côtés chacun monte ses pieds vers le ciel soutenant tel un orant l'édifice, tout en étreignant l'animalité. L'animal mord pour signifier le danger et qu'il pourrait les maîtriser.

Au dessus du quadrupède, quatre feuilles lancéolées orientées vers le ciel.

L'attachement au charnel ne semble pas être un obstacle pour la vie éternelle.

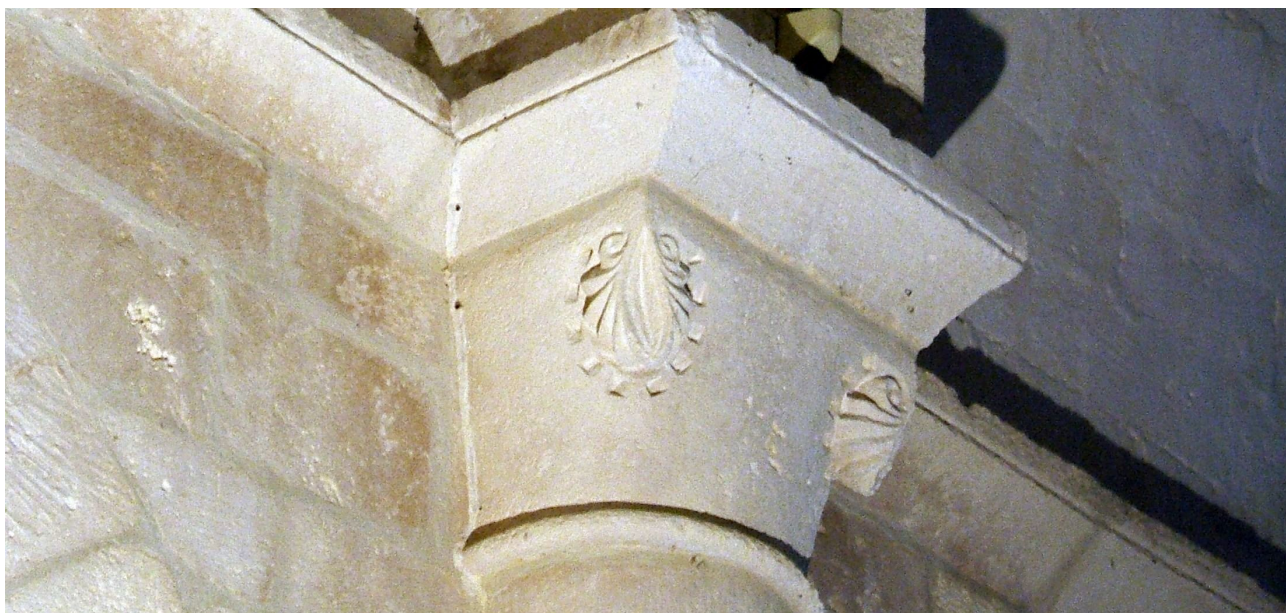
Beaucoup de symboles, et rien de négatif pour la femme.

Un autre COUPLE à l'église de **La Vallée (17)**.

Dans la même église, sur plusieurs chapiteaux, la représentation de la fécondité : une feuille creuse couverte par une « pseudo fleur de lys », et des petits carrés autour, chaque carré comptant pour un mois lunaire, faites le compte !

79

C'est ainsi qu'à l'époque, ce sculpteur évoque « faites l'amour pour enfanter ».





80 Détail du chapiteau dit du « sarrasin » à Arvert (17).

Interprétation au premier degré :

Un visage sympathique avec une crinière en forme de cœur : Richard probablement. Mais dans le même bloc de pierre, le sculpteur a représenté un visage écoutant le serpent sortant de sa bouche ainsi qu'une feuille tournée vers le sol !

(Richard cœur de lion a mis à feu et à sang la région à son retour de captivité, c'est le premier degré).

Au second degré :

Le sculpteur montre un chrétien qui, s'il écoute le mauvais conseiller, deviendra semblable à un infidèle.

CROISADES

À cette époque :

1169 : Saladin devient vizir d'Égypte et en 1170 Richard devient duc d'Aquitaine.

1174 : Les villes de Saintonge sont ruinées. « Fuyez devant Richard, duc d'Aquitaine, vous qui habitez ce rivage; car il renversera les glorieux, il brisera les chars et ceux qui les montent; il anéantira depuis le plus grand jusqu'au plus petit, tous ceux qui lui refuseront l'entrée de la Saintonge » (Richard le Poitevin moine chroniqueur)

1187 : Saladin prend Jérusalem.

Retour de la IIIe croisade (1189-1192)

2 sept. 1192 : Richard signe un traité de paix avec Saladin et rentre, mais il sera fait prisonnier sur le chemin du retour.

À son retour il se venge et anéantit les seigneurs qui prirent parti contre lui, pour le roi de France.



Arvert (17).

1190 — Philippe roi de France et Richard roi d'Angleterre, qui possède en France plus de territoires que Philippe, partent pour la IIIe croisade et se rencontrent à Vézelay en juillet 1190. Ils se donnent rendez-vous à Messine, Philippe passera par Gènes pour y embarquer et Richard descend jusqu'à Marseille pour y attendre sa flotte. Richard est accompagné des Seigneurs d'Aquitaine. Philippe arrive à Messine le 17 Septembre et Richard le 23, suite à une tempête qui le détourna sur Chypre.

Le roi de France fait appeler sous sa tente tous les barons d'Aquitaine qui s'étaient croisés avec Richard et les somme de combattre sous sa bannière. Geoffroy de Rancon et le vicomte de Châteaudun parlant au nom de tous font alors serment d'accomplir la croisade sous la bannière de France. Richard abandonné de ses vassaux jure de les dépouiller de leurs châteaux et biens.

1191 — Richard et Guy de Lusignan s'unissent et reprennent St Jean d'Acre mais le comte de Flandres y est tué, ce sera le prétexte qui décidera Philippe à rentrer.

1192 — Richard conquiert Chypre et Jaffa.

Philippe Auguste et Jean-sans-Terre, le frère de Richard, s'entendent pour se partager les biens de Richard pendant son absence.

Richard repousse Saladin à Jaffa. Il se hâte de conclure une trêve de 3 ans avec Saladin pour rentrer car il a appris que l'on est en train de le dépouiller. Les croisés conservent les villes de Tyr à Jaffa et la liberté d'accès aux Saints Lieux (Jérusalem restant à Saladin).

En août 1192, Richard Cœur de Lion rentre par les terres et se fait capturer et il est livré à l'empereur Henri VI, lequel exige une rançon considérable. Le Pape intervient sans résultat et excommunie l'empereur.

Aliénor rassemble la rançon et fera libérer son fils, qui rentre régler ses comptes.

La Saintonge est de nouveau à feu et à sang.

En 1063, une toute « première » croisade fut prêchée par le pape Alexandre II : la croisade de Barbastro en Espagne. Une importante armée, venue de l'Aquitaine, participa au siège de la cité.

Les CROIX de type crucifix

sont très rares sur les chapiteaux du XIe !

La croix symbole de souffrance et de sacrifice expiatoire est absente des sculptures du XIe. Les seules croix que l'on peut voir se trouvent sur le pied de l'agneau pascal ou sur des représentations d'hosties et sont le symbole de la vie éternelle.

Au XIIe Saint Pierre sera représenté sur une croix.

L'absence de crucifix est volontaire puisqu'en Orient des chapiteaux et des linteaux montrent des croix depuis le VIIIe siècle !

La mentalité au XIe est tournée vers l'optimisme et la morale pour élever l'âme, alors on préfère représenter le tombeau vide plutôt que des croix !

Le message est rassembleur, pour attirer ceux qui sont revenus au paganisme après les invasions destructrices.

Par ailleurs, de nombreux courants dissidents rejettent la croix, autant chercher à les réintégrer...

Après trois siècles d'absence, les croix feront leurs réapparition sur les chapiteaux des cloîtres, comme CI-DESSOUS à

Moissac (82).

Quant aux chemins de croix, si nombreux dans nos églises, ils datent du XVIIe siècle. Le nombre de stations initialement de 14 au temps des papes Benoît XII et Clément XIV, fut porté à 15 en 1958 pour commémorer le tombeau vide, une étape oubliée ! Celle précisément qui a fondé le christianisme et l'unique étape, qu'avaient retenu les sculpteurs du XIe !





A Siccq (17), sur la patte droite, une aile, signe d'un degré de spiritualité déjà atteint, se voit dotée d'une croix templière circonscrite dans un cercle (*signe de perfection ou du ciel*). L'aile est pointée vers le ciel. Cette force virile possède une tête de forme carrée (*symbole du terrestre*) et des oreilles pointues (*symbole maléfique*).

Est-ce un appel à se croiser pour être absout et gagner le ciel malgré tout ?

Ce dernier n'est pas loin comme le montre le sculpteur avec les quatre étoiles sur le côté.

Autre hypothèse :

Certains se demandaient-ils si tuer au nom du Christ pouvait poser un problème de fond ? Ou bien l'indulgence plénière accordée aux croisés par le pape suscitait-elle des doutes ?

83



À Cruas (07), en Ardèche, dans la splendide crypte, ce chapiteau est plein de symboles : entre autres une étoile en forme de Chrisme et une rare croix sur l'autre face.

Les cercles concentriques pourrait bien être la représentation des multiples degrés des cieux.



(Ermitage wisigoth de [Quintanilla-de-las-viñas](#) — en Espagne — VIIe ou VIIIe siècle). Voilà ce que l'on ne retrouve pas sur nos chapiteaux du XIe : les Wisigoths, ces barbares, qui s'étaient christianisés bien avant Clovis, n'obéissaient pas à l'Église de Rome, mais étaient orientaux et ariens. Remarquez les chevelures torsadées, dont l'origine est orientale.

Clovis en s'alliant à Rome, n'a pas ouvert la voie à la christianisation de la France par sa victoire à la bataille de Vouillé en 507 ! Il a simplement débarrassé le pape de Rome des chrétiens qui ne le reconnaissaient pas et agrandit son territoire avec la bénédiction papale. Était-ce la version de vos manuels d'histoire ?



À Gargilesse (46) CI-DESSUS, des danseuses courtoises, comme on en voit à partir de la fin du XIIe siècle sur les émaux.

Le personnage au centre croise ses jambes : il indique que ce n'est pas la bonne voie !

En effet les belles danseuses semblent inviter à participer aux réjouissances.

Au British Muséum, sur un coffret émaillé limousin daté de 1180, une danseuse emprisonne le cou d'un chevalier avec les lacets de son faucon pour l'attirer vers elle.

DANSEURS

à ne pas confondre
avec les acrobates !

Les danseurs ne
contrôlent pas leurs
jambes !

CI-DESSOUS à Nieul-les-Saintes (17), c'est une grande fête qui est représentée, probablement un grand mariage :

Le 25 juillet 1137, Louis VII épousa Aliénor d'Aquitaine dans la cathédrale St André de Bordeaux.

Les époux se rendirent à Paris escortés de plus de 500 cavaliers et passèrent leur nuit de noces à Taillebourg (à 13 km de là) chez le seigneur Geoffroy de Rancon. Les festivités du mariage durèrent plusieurs jours. Depuis le Palais de l'Ombrière à Bordeaux jusqu'à Paris, la fête se répéta tout au long du voyage.

85





À **Coulgens (16)** le Malin en haut (*exogène*) veille au grain sur des vices représentés par les léonins (*endogènes*) et ils ont un air de famille évident.

Remarquez leurs corps formant un X.



« Car ce n'est pas contre la chair et le sang que nous avons à combattre, mais contre les principautés, contre les puissances, contre les princes des ténèbres de ce siècle, contre les esprits malins qui sont dans les airs. » (*Eph., VI, 12.*)

DÉMONS vices et passions
ou mauvais penchants se ressemblent.



Tardif : un démon exogène (*il a des ailes*) à **Vezelay (89)**



À **Aulnay (17)** une âme complètement envahie par sept esprits mauvais. (*Clin d'œil à Marie-Madeleine ?*)

Cette âme s'apprêtait pourtant à faire une conversion !

Ses mains sont fermées : elle n'est pas innocente.

Ses jambes se terminent en griffes et son visage ressemble aux vices qui l'habitent. Le tailloir appelle à la progression !

CI-DESSOUS à **Chauvigny(86)**, un chapiteau tardif avec quatre personnages pour représenter une âme. Elle est sous l'emprise de mauvais penchants : les monstres. Elle sera brûlée. Entre ses mains le « Livre » contenant les noms des élus. Si elle ne se reprend pas et ne change pas de modèle de vie, son nom disparaîtra du Livre ! D'où l'évocation du feu de l'enfer.



CHAPITRE III

de l' Apocalypse.

« 2— Sois vigilant, et affermis le reste qui s'en va mourir ; car je n'ai point trouvé tes œuvres parfaites devant Dieu.

3— Souviens-toi donc de ce que tu as reçu, et *de ce que* tu as entendu, et *le* garde, et te repens. Que si tu ne veilles pas, je viendrai à toi comme un larron *vient*, et tu ne sauras point à quelle heure je viendrai à toi.

4— ...

5— Celui qui vaincra sera vêtu de vêtements blancs, **et je n'effacerai point son nom du livre de vie**; mais je confesserai son nom devant mon Père et devant ses anges. »

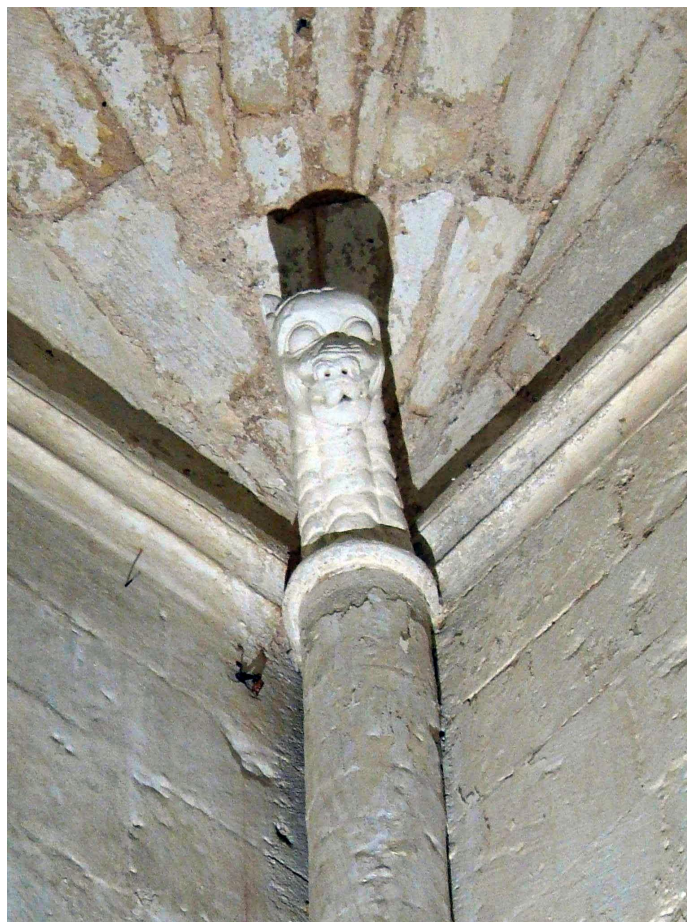


Charroux (86)

DÉMONS

et vices

À la croisée du transept, ni anges ni évangélistes, mais ces représentations démoniaques, omniprésentes qui sont des appels à la vigilance. Rarement des démons règnent ainsi, dans des endroits où l'on s'attend à trouver les évangélistes !



Corme Écluse (17) : une église contestataire ? ou attirée par des courants dissidents ?



CHRIST

n'est pas représenté !

DIEU

est

symbolisé par une main
avec deux doigts repliés
montrant la trinité.



Conformément au deuxième commandement, on ne représente ni Dieu ni le Christ avant l'ère gothique.

Les juifs et les musulmans continuent de suivre cet interdit qui concerne également toutes les créatures.



Exode, XX,4

le deuxième commandement :

« Tu ne feras point d'images taillées, ni aucune ressemblance *des choses* qui sont là-haut dans les cieux, ni ici-bas sur la terre, ni dans les eaux... »

CI-DESSUS à l'abbaye aux dames de Saintes (17), trois doigts.

A Sainte-Fortunade (19), c'est Dieu qui agit par cet évêque en train de ressusciter un mort qui sort de son sarcophage.

90





Dans le **cloître de Serrabone (66)**, sur ce chapiteau très vénéré, au vu des traces lustrées sur la main et le livre, certains y voient le Christ. Il bénit, Il est encensé par des anges dans les cieux (*étoiles*).

Est-ce un apôtre ou un abbé pris à tort pour le Christ ?
Pourquoi le sculpteur n'a-t-il pas représenté le nimbe crucifère ? Refus de la croix ? Sculpteur dissident ?

DÎMES

La dîme ordinaire pour le clergé a été réglementée dès le VI^e siècle et fut imposée au VIII^e. Le clergé a un rôle social, ce qui a un coût, et ceux qui prient doivent être bien traités pour être efficaces !

Les familles aristocratiques percevaient des dîmes dites inféodées, que l'Église cherchait à récupérer lorsque le détenteur était malade ou proche de la mort, en offrant en retour des prières.

Sur le zodiaque de [Fenioux \(17\)](#), le personnage du signe de la balance (*libra*) tient sur ces genoux une tablette de comptes, plutôt qu'une balance.

Les paysans devaient donner, selon le lieu, au clergé, environ un dixième de leurs récoltes, de même les artisans devaient un dixième de leur production.

La dîme saladine fut un impôt institué dès 1166 par Henri II d'Angleterre puis par Philippe Auguste en 1183 pour financer la III^e croisade, contre Saladin.

Toute la population était imposée sauf ceux qui partaient se battre. Ceux qui restaient en Europe et qui ne payaient pas l'impôt étaient punis d'excommunication. La dîme saladine était perçue par un templier, un hospitalier, un officier royal et un clerc de la chapelle du roi en France





Albigac en Corrèze (19).

DISPUTES et VIOLENCES

Maintenir l'ordre et la stabilité, tant dans les monastères que dans les évêchés était un souci pour les ecclésiastiques de haut rang, frères ou cousins des seigneurs belliqueux. Ceux-ci dérangent l'ordre établi, et saccageaient au passage les biens de l'Église.

L'évêque de Clermont
Etienne II instaura la

« **PAIX de DIEU** »,

au concile de Charroux en 989.

93

Ensuite se décident des périodes dites « **Trêve de Dieu** » : une suspension temporaire de toute activité guerrière, le samedi dans un premier temps, puis du mercredi soir au lundi matin, puis pendant l'Avent, le temps de Noël, le Carême et le temps pascal, puis plus tard lors des fêtes de la Vierge.

1023 le serment de paix de Beauvais :

« Je n'attaquerai pas le clerc ou le moine ne portant aucune arme, ni leur compagnon allant sans arme et sans écu. Je ne prendrai pas leur cheval, sauf le cas de flagrant délit.

Je ne saisirai pas le vilain ou la vilaine, ni les sergents, ni les marchands ; je ne prendrai pas leurs deniers, je ne les mettrai pas à rançon... Je n'incendierai ni n'abattraï de maison, sauf si j'y trouve un chevalier de mes ennemis ou un larron. Je ne couperai, ni ne déracinerai, ni vendangerai...

...les vignes d'autrui sous prétexte de guerre, si ce n'est sur la terre qui est mienne ou qui devrait être mienne. Je ne détruirai pas de moulin et je ne déroberai pas le grain qui s'y trouvera sauf quand je serai en chevauchée ou à l'ost.

Je ne tuerai pas le bétail du vilain, sauf pour assurer ma subsistance et celle de mes gens.

Ces promesses ne valent pas pour le cas où je bâtirai ou assiègerai un château, où je serai à l'ost du roi ou de nos évêques, ou en chevauchée. Du Carême jusqu'à Pâques, je n'attaquerai pas le cavalier désarmé... »

Vers 1020 l'évêque d' Angoulême recourt à une troupe de paysans armés pour décider seigneurs et chevaliers à prêter serment et respecter la « paix de Dieu ».

En 1038, le concile de Bourges crée une milice paroissiale dirigée par des clercs pour obliger à respecter la « paix de Dieu ».

« La Paix de Dieu » et les diverses « Trêves de Dieu »
ne furent guère respectées.

La Paix de DIEU
(Concile de CHARROUX en 989)

« Au nom de Notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ, confortés par les décisions synodales de nos prédécesseurs, moi, Gombauld, archevêque de l'Aquitaine Seconde, et tous les évêques de la province, nous nous sommes réunis aux calendes de Juin dans l'abbaye qui depuis longtemps est appelée Charroux. Tant les évêques que les religieux, les clercs et aussi les fidèles de l'un et l'autre sexe, nous avons imploré l'assistance de la bonté divine, afin que, nous qui savons combien la longue attente de ce concile a vu pulluler chez nous de funestes mœurs, nous nous attachions, avec l'aide de la Grâce d'En-Haut, à extirper ce qui est nuisible et à planter ce qui est utile. Nous donc, spécialement réunis au nom de Dieu, nous avons décrété ce qui a été exprimé en clair ainsi :

— Anathème contre les violeurs d'églises. Si quelqu'un a violé une église sainte ou a pris quelque chose par la force, à moins qu'il ne soit venu à réparation, qu'il soit anathème.

— Anathème contre les détresseurs des pauvres. Si quelqu'un a dérobé à des paysans ou à d'autres pauvres, brebis, ou bœuf, ou âne, ou vache, ou chèvre, ou porc, sauf faute de leur part, et s'il a négligé de faire réparation totale, qu'il soit anathème.

94

— Anathème contre ceux qui brutalisent les clercs. Si quelqu'un a capturé ou frappé un prêtre, un diacre ou quelque autre clerc, qui ne portait pas d'armes telles que bouclier, épée, cuirasse, casque, mais qui se déplaçait simplement ou demeurait chez lui, sauf si une enquête de son propre évêque révèle que la victime a commis quelque délit, que ce personnage, sacrilège soit tenu, s'il n'est pas venu à satisfaction, comme banni à l'écart du seuil de la sainte Église de Dieu.

Moi, Gombauld, archevêque de Bordeaux, j'ai souscrit.

Moi, Gilbert, évêque de Poitiers, j'ai souscrit.

Moi, Hildegarde, évêque de Limoges, j'ai souscrit.

Moi Frotier, évêque de Périgueux, j'ai souscrit.

Moi, Abbon, évêque de Saintes, j'ai souscrit.

Moi, Hugues, évêque d'Angoulême, j'ai souscrit. »

De 1037 à 1041, un concile réuni à Arles définit les dispositions de la trêve de Dieu. Des périodes précises sans violences sont imposées. Depuis la « paix de Dieu », les conciles visent à protéger les personnes sans défenses tels que les pèlerins, les ecclésiastiques, les paysans et marchands.

Au siège de Saintes en 1174, Henri II rentre dans Saintes en conquérant où son fils Richard s'est retranché. Il s'empare successivement du pont du capitole et de la cathédrale, la ville sera presque détruite.



À l'église de Moings (17), situé à 20 km de Pons et à 40 km de Saintes, des graffitis de scènes de sièges : celui de Saintes ? par Richard Cœur de Lion en 1168, ou en 1174 par son père ou celui de Pons en 1178 ?



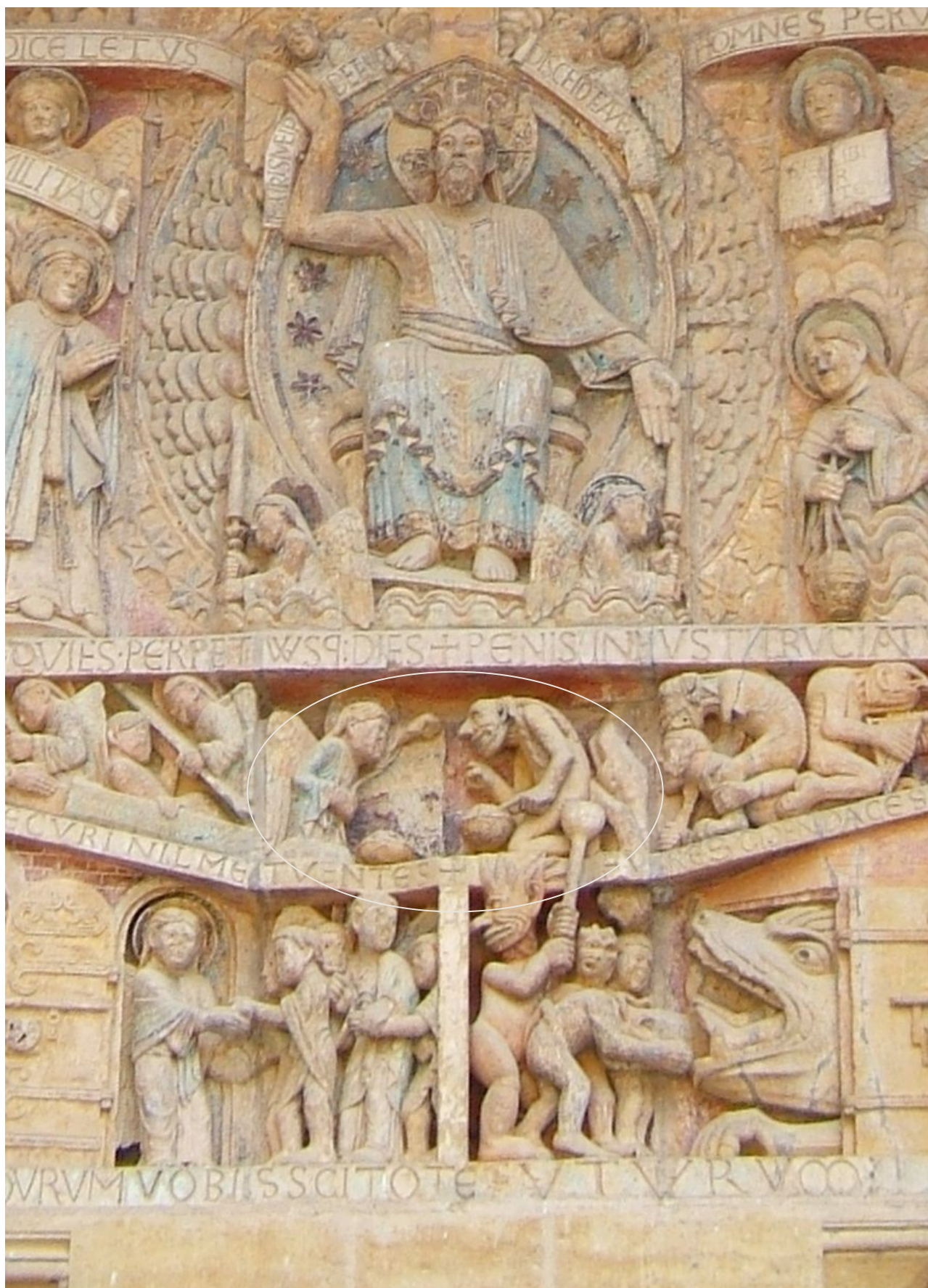


95

CI-DESSUS : **Arnac Pompadour en Corrèze (19)**, la violence omniprésente sur les chapiteaux, reflète que les mœurs le sont aussi.

CI-DESSOUS : **Sainte Fortunade (19)**





Abbatiale de **Conques (12)** : une des premières représentations de la pesée des âmes sur un tympan, montre la gueule dévoreuse d'âmes, à l'entrée de la porte de l'enfer. Remarquez le démon enfourneur, observant un fuyard réussissant à s'évader par derrière lui, vers le paradis, dont on voit aussi la porte contrôlée par Saint-Pierre. (Voir le tympan en entier pages 258 et 259). Il n'y a que deux options : le paradis ou l'enfer. Remarquez l'inscription dessous

« O PECCATORES TRANSMVTETIS NISI MORES : IVDICIVM DURUM VOBIS SCITOTE (FUTURUM) »
 « O PÊCHEURS À MOINS DE RÉFORMER VOS MŒURS : SOYEZ INFORMÉS DES DURES CONDITIONS ... »

(Le dernier mot gravé est-il de la même main ? J'en doute. Est-ce d'époque ? Si oui, le questionnement sur le futur infernal serait évident ? De plus, la plinthe qui fait suite, sous les scènes de l'enfer, est vide de texte !)



CI-DESSUS à **Aulnay (17)**, très haut placé, ce ne sont pas des âmes tourmentées en enfer. Ces personnages ont perdu leurs âmes, qui sont dévorées par des carnassiers : leurs vices. Elles sont à genoux.

Au XIe, ni l'enfer, ni les tortures physiques de l'enfer ne sont représentés, car l'on prêche l'optimisme et l'on ne représente rien de ce qui pourrait faire fuir un futur fidèle. Pas de croix, pas de souffrances, pas de flammes : c'est cohérent. En ce qui concerne les souffrances le quotidien suffit peut-être !

L'opposé de l'éternité auprès de Dieu est le néant représenté par un chapiteau lisse, en attendant les représentations de l'enfer qui viendront plus tard, vers la fin du XIIe.

CI-CONTRE à **Neuilly-en-Donjon (03)**, sur ce chapiteau tardif, des âmes tourmentées, probablement en ENFER.

Aux Xe et XIe siècles la spiritualité et surtout la morale sont censées fonder la cohésion sociale. L'une et l'autre sont associées au salut de l'âme, la violence et la débauche sexuelle étant les ennemis principaux de la société de l'époque.

Au XIIe siècle les gens aisés ou riches sont plus nombreux y compris dans l'Église, la morale décline et la peur de l'enfer devient nécessaire, pour relancer la cohésion sociale !

97

Au XIe l'ENFER n'est pas montré, on représente le NÉANT, le VIDE, la mort spirituelle.







À **Saint Mandé sur Brédoire (17)** le sculpteur représente la mort spirituelle, ce n'est pas encore l'enfer par :

- un monstre engoulant la tête d'une âme (*page CI-CONTRE*),
- Quatre trous béants symbolisant des gueules de monstres et le Néant,
- les vices qui dévorent l'âme, (CI-DESSOUS)
- des cheveux en forme de flammes.

C'est la transition entre MORT SPIRITUELLE et ENFER.



Colombier (17)



Le tailloir en **dents de scie**, qui rappellent les dents des monstres, annonce le choix entre la mort spirituelle et la vie éternelle.

(Voir à MORT et RIEN)



L' ENGOULEUR ou « Grand-goule »

100

CI-DESSUS, à [Échillais \(17\)](#), c'est le plus beau spécimen de « Grand-Goule ».

Une créature maléfique, un vice, qui a pris possession d'un pilier de l'Église. *(Un évêque, un abbé ?)*

Remarquez le tailloir constitué d' « X » !

(A l'intérieur de l'église un chapiteau montre un abbé qui délaisse sa charge et à l'extérieur un autre représente un bouc dont la queue représente la règle).

Un autre à [Saint Hilaire la Croix \(63\)](#).

En 1067 l'évêque de Saintes dont Echillay dépend, Arnulfe, est dépossédé pour simonie. Goderan Abbé de Maillerais qui dépend de Cluny le remplace. *Beaucoup d'évêques furent concernés à cette époque !*





Sans début ni fin, c'est le symbole
de l'éternité, et de la félicité près
de Dieu.

Remarquez les pseudo fleurs de lys.

L' ENTRELACS :

l'intemporel.

Ce n'est pas Dieu que les sculpteurs représentent
mais l'éternité près de Lui ! Le but.

101



EN-HAUT : [Nieul-les-Saintes \(17\)](#)

Clé de voûte de la [Crypte de Cruas \(07\)](#)

et CI-CONTRE : [Murato \(en Corse\)](#).



ÉPREUVES salvatrices : les rinceaux.

102

À **Carsac (24)**, ne âme subit des épreuves et s'accroche aux tiges des rinceaux sur ces deux chapiteaux.

Le Malin crache cinq feuilles grasses qui sont les épreuves à surmonter et qui permettront d'atteindre la perfection.

Le personnage effectue son parcours spirituel dans les rinceaux.

« Ce n'est pas par une vie douce et molle qu'on obtient la récompense; Notre-Seigneur dit que c'est par les persécutions, c'est-à-dire au milieu des afflictions de ce monde et des épreuves de la souffrance. Le Sage l'affirme : « Celui qui jouit et qui est sans douleur, sera dans la pauvreté. » (Prov. XIV,13) Le royaume des cieux n'est pas conquis par les paresseux et les lâches, par ceux qui sont mous et délicats, mais par les violents. Et qui sont les violents, sinon ceux qui font une glorieuse violence, non pas à la volonté des autres, mais à leur volonté propre »
(Jean CASSIEN.)

« Dieu envoie aussi la tentation aux justes, pour les purifier de fautes légères ou pour les humilier et les empêcher de s'enorgueillir de leur sainteté. Il fait disparaître tout ce qui n'est pas pur dans leurs pensées; il détruit, selon le Prophète, ce qu'il y a d'imparfait dans le secret de leur cœur, afin de les trouver à leur mort comme un or pur, où le feu du jugement n'aura rien à consumer »

Saint Paul a dit : « Mon fils, ne négligez pas la correction du Seigneur, et ne vous laissez pas de ses réprimandes; car le Seigneur corrige celui qu'il aime; il frappe ceux qu'il adopte pour ses enfants. Quel est le fils que ne corrige pas son père? Si vous n'avez pas part aux corrections que tous reçoivent, vous êtes donc des bâtards, et non des enfants légitimes. » (Hébr., XII, 4-8) Dieu dit dans l'Apocalypse : « Je reprends et je châtie tous ceux que j'aime; aie donc du zèle et te repens. » (Apoc., III,19)

(Sixième conférence de Jean CASSIEN chapitre 10)



Le tailloir et la corbeille plein de palmettes contenant chacune une pomme de pin bien orientée, promesse de vie dans l'au-delà. Ces rinceaux sont crachés par le Malin, un thème commun aux enluminures et aux chapiteaux.

Les rinceaux caractérisent le parcours spirituel sinueux avec ses victoires et ses défaites.

103

Deux chapiteaux du musée des Augustins à [Toulouse \(33\)](#)





Église Saint-Christophe de-Rouffignac (17)

ÉVÊQUES

Ce sont des fils de personnages de haut rang, parfois ils ont été mariés avant d'entrer dans les ordres, et parfois ils ne sont même pas ordonnés.

Le pouvoir des évêques est égal voire supérieur à celui d'un duc, d'un comte ou même d'un roi car ils disposent du pouvoir de la menace **d'excommunication** qui, à l'époque, est pire que la mort car elle isole de la société et vaut pour l'éternité, si elle n'est pas levée !

Les évêques font bâtir, récoltent des impôts, rendent la justice et battent souvent monnaie. Ils entretiennent parfois une armée.

La nomination des évêques est un point de discordance entre les Princes et Rome.

104

Sous les Carolingiens (751-987), les princes nommaient les évêques, souvent en les choisissant dans leur proche parenté. Cette pratique perdura dans tout l'occident et aurait dû se terminer avec le concordat de Worms qui régla la querelle des investitures en 1122. Les empereurs germaniques ont été les plus récalcitrants, allant jusqu'à nommer ou faire élire simultanément un autre pape rallié à leur cause que l'on a appelés « antipapes ».

Évêques et seigneurs sont proches parents : l'archevêque de Rouen était l'oncle de Guillaume le conquérant, duc de Normandie, et les évêques de Lisieux et d'Avranches ses cousins. L'évêque de Bayeux était son frère. Et ceci bien que Guillaume fut un allié fidèle de la papauté.

Le fait de confondre ses biens propres et les biens de l'Église s'apparente à la simonie qui concerne plus spécifiquement le commerce de valeurs spirituelles.

La simonie gangréna les relations entre princes, évêques et papauté, ainsi que les débats dans les conciles pendant tout le XI^e siècle !

Même les papes furent concernés. Benoît IX, convaincu d'avoir vendu sa charge à Grégoire VI fut excommunié pour simonie le 22 décembre 1046.

Les évêques avec leurs pouvoirs de justice, de battre monnaie et de tenir garnison armée, avaient tendance à confondre leurs intérêts financiers, politiques ou familiaux avec les intérêts de l'Église.

« Jourdain, évêque de Limoges, donne à Saint-Étienne de Limoges pour son âme et celle de ses parents, la tour de Châteauneuf, la forêt de Serre, le quart de la chapelle Saint Michel-Saint-Quentin, plus le courtil de Coursazes reçu en fief à titre personnel du comte Guillaume de Poitiers » (*cartulaire de Limoges vers 1035 — les biens des féodaux et de l'Église sont imbriqués., idem vers 1160.*)

« Aimeri de Rochechouart abandonne ses prétentions au bourg de Saint-Junien, à l'exception de ce que son grand-père avait acquis par un accord avec l'évêque Hilduinn et de cent sous pour la garde du monastère, au profit d'Itier, évêque de Limoges. »

Les grands conciles du XIIe siècle :

Neuvième Concile du Latran — CALIXTE II pape — 1123 — (*GÉLASE II antipape*)

Interdiction de la simonie (*du nom de Simon le magicien qui voulait acheter le don de guérison à Saint Pierre – cf. Actes 8,13-24*)

L'évêque est le seul dispensateur des charges ecclésiastiques, seul un prêtre peut être archiprêtre, seul un diacre peut être archidiaque. Aucun laïc ne peut disposer des biens d'Église.

Réaffirmation du célibat pour les ministres ordonnés, interdiction de cohabiter avec une femme sauf lien familial très proche.

Interdiction des mariages consanguins.

Protection des croisés et de leur famille.

Protection des pauvres et des pèlerins.

Affirmation de la Trêve de Dieu, c'est-à-dire l'arrêt des combats le dimanche et les jours d'obligation.

Les moines sont soumis à l'évêque dans l'exercice de leur ministère de prêtre.

Dixième Concile du Latran — INNOCENT II pape — 1139 — (*ANACLET II antipape*)

1000 évêques décident de 30 canons dont les principaux :

Excommunication des nicolaïtes, des simoniaques, de ceux qui accepteraient des investitures des laïques, des arnaldistes.

Le salut sera refusé aux clercs qui possèderaient et aux évêques qui recevraient des régales, aux moines qui auraient des terres, tous ces biens devant rester aux laïcs.

Les Sacrements doivent être célébrés gratuitement.

Les clercs appartenant aux ordres majeurs ne doivent avoir ni femme ni concubine ; les chrétiens ne doivent pas assister aux messes célébrées par de tels prêtres. Les évêques et les prêtres doivent être vêtus de manière décente ; Le prêt à intérêt entre chrétiens est condamné.

Interdiction des mariages consanguins.

Condamnation de l'arbalète qui perce l'armure des combattants ; Interdiction des tournois.

Les dîmes et églises ne doivent pas revenir à des laïcs.

Onzième Concile du Latran — ALEXANDRE III pape — 1179 — (*VICTOR IV antipape*)

Le pape doit être élu par les voix des deux tiers des cardinaux.

Toutes les décisions prises par les antipapes sont frappées de nullité.

Nul ne peut être évêque avant l'âge de trente ans ou s'il est né d'un mariage illégitime. Pour les ministères inférieurs, il faut avoir vingt-cinq ans et être reconnu dans ses études et dans sa façon de vivre.

Obligation de notifier une excommunication pour permettre une disculpation.

Interdiction de demander quoi que ce soit pour l'installation d'un ecclésiastique, pour l'institution des prêtres, pour les enterrements, pour bénir les mariages, ou pour tout autre sacrement.

Obligation pour les ordres des Templiers et Hospitaliers d'admettre les excommuniés dans leurs églises.

Les clercs des ordres sacrés qui ont ouvertement une maîtresse doivent la chasser; les prélats ne doivent pas porter d'habits pompeux, ils ne doivent pas assister à des banquets ni aller à la chasse.

Tous ceux qui sont coupables du vice contre nature, s'ils sont clercs ils seront exclus du clergé et feront pénitence dans un monastère; s'ils sont laïcs, ils seront excommuniés et complètement séparés de la communauté des croyants.

Interdiction de cumuler plusieurs charges ecclésiastiques.

Le Concile demande que dans chaque cathédrale, un maître soit établi pour enseigner la lecture et les études aux enfants pauvres dont les parents ne peuvent subvenir à cette charge financière.

Interdiction des joutes et foires.

Décrets contre ceux qui aident et qui arment les Sarrasins dans leur lutte antichrétienne; contre les pirates qui attaquent les croisés.

Déclaration des hérésies « Albigeoises » qui se divisent en Catharis ou cathares, Patariens ou Patavini et Publicains ou Publicani ou qui suivent l'hérésie des manichéens.

L' EXCOMMUNICATION

ou sa menace font plier rois et empereurs : le pouvoir des évêques.

Le 2 avril, 999 Otton III fait élire et consacrer pape Gerbert d'Aurillac qui choisit le nom de Sylvestre II. Le pape commue l'excommunication prononcée par Grégoire V contre le roi de France, Robert II le Pieux, en une pénitence de sept ans. Le pape Sylvestre reconnaît aux évêques de Reims le prestige de sacrer les rois de France.

1049-1054 : Le pape Léon IX réfute l'action de Michel Cérulaire patriarche de Constantinople qui ordonne des eunuques. Les légats dont parmi eux le futur pape Etienne X posent sur l'hôtel de Sainte Sophie la bulle d'excommunication contre le Patriarche. Ainsi fut consommée le SCHISME d'ORIENT.

1059 : Le Pape ordonne un concile à Amalfi pour y rétablir la réforme des clercs et une observance stricte de la discipline ecclésiastique. Dans ce concile, les Normands furent relevés d'une excommunication encourue contre serment d'allégeance à la papauté. Richard, un de leurs chefs, reçut en récompense la principauté de Capoue, Robert Guiscard reçut la Calabre, la Pouille, la Sicile. Ces chefs prêtèrent serment de fidélité au Pape comme vassaux et feudataires de l'Église romaine. Les normands ont la bénédiction de Rome !

Quatorze conciles condamnent Bérenger de Tours, élève de Fulbert de Chartres. Bérenger se conforme à chaque foi à la théorie de la « présence réelle » qu'il réfute.

1074 : deuxième excommunication de Foulques IV d'Anjou dit le « Réchin ».

Le 13 nov. 1075 le pape Grégoire VII écrit à Guillaume VI comte de Poitiers pour le charger de demander au roi Philippe I de changer de conduite à l'égard de l'Église, à amender ses meurs et à rendre à des marchands italiens ce qu'il leur a enlevé sous peine d'excommunication. En 1076 Philippe I renonce à ses pratiques.

Du 25 au 28 janv. 1077 au château de Canossa, le pape en route pour déposer l'empereur Henri IV. Ce dernier après trois jours de pénitence dans la neige se soumet et s'humilie à genoux en habit de pénitent devant le pape Grégoire VII pour obtenir l'absolution. Son excommunication est levée.

Le pape Grégoire VII en 1081 excommunie l'Empereur, Alexis Ier. Ce dernier tente en juin 1081 de renouer le contact et d'avoir l'appui du pape contre les entreprises de Robert Guiscard mais sans que ses lettres reçoivent de réponse. L'empereur Henri IV, en conflit avec le pape, prête une oreille plus attentive aux ambassadeurs d'Alexis et aux subsides que l'Empereur byzantin lui verse. Alexis, en représailles à l'attitude de Grégoire VII, ferme les églises latines de Constantinople.

GUILLAUME IX, dit le jeune, poète troubadour empêche le légat Hugues de Die de tenir un concile dirigé contre le roi de France. Menacé d'excommunication il rejoint la croisade de 1100 à 1102.

1092 : Le roi de France s'éprend de la comtesse d'Anjou, Bertrade de Montfort, l'enlève et la marie avec la complicité d'évêques. Énorme scandale à l'époque. Bertrade calmera les rivaux et elle réussit même à les réunir en Octobre 1106 à Angers où Foulque d'Anjou les recevra avec honneur. Mais le Pape Urbain II appuyé par son légat Hugues de Die et de quelques évêques dont Ive de Chartres avait sommé le roi de rompre et lança contre lui au concile d'Autun le 16 octobre 1094 l'excommunication. Sanction confirmée au concile de Clermont en 1095. Le roi ne s'étant pas soumis fut de nouveau frappé d'**anathème** et le pape jeta l'**interdit** sur tout le royaume en 1100. Dès que le souverain arrivait dans une ville les portes des églises se fermaient et les services s'interrompaient. Philippe céda en 1104 en jurant devant une assemblée d'archevêques qu'il n'aurait plus de relations charnelles avec Bertrade.

1096 : Urbain II rend visite à Foulque qui relève tout juste d'une excommunication et le comble d'honneur.

1099 : l'archidiacre de Reims, disciple de Bruno fondateur des Chartreux, envoyé par Grégoire VII auprès de Henri IV comme légat subit de mauvais traitements et sera même emprisonné. Il confirme l'excommunication de Clément III à l'égard de l'empereur.

Nov. 1100 : au concile de Poitiers l'excommunication est renouvelée contre Philippe I roi de France à cause de Berthe malgré la défense représentée par Guillaume IX le troubadour, qui n'apprécie pas les ingérences de l'Église (Guillaume menaça de disperser les évêques à coup de bâtons.) Comme le roi était sous le coup d'une excommunication il ne peut pas participer à la croisade avec les barons. Les Français du nord se sont placés sous le commandement de Hugues de Vermandois et ceux du sud sous celui du comte de Toulouse.

1113 : Guillaume IX revient à Toulouse. Il s'empare de biens de l'Église en 1113 pour financer sa campagne contre Toulouse, et abandonne sa femme Philippie pour l'épouse de son vassal le vicomte de Châtelleraut Dangerousa qu'il installe dans la tour Maubergeon du château de Poitiers. Ces actes lui valent l'excommunication. Il marie néanmoins son fils Guillaume à la fille de sa maîtresse en 1121.

1117 : l'excommunication de Guillaume IX est levée par le Pape et Guillaume part en croisade contre les Almoravides où il prend part à la bataille de Cutanda en 1120.

(Source : Histoire des Papes de Ch. BURGAUX)